POUR LA
MONTAGNE
Le mensuel d'information de l'Association nationale des élus de la montagne / OCTOBRE 2022 - 6 €
N°341

Dossier

Prix de l'énergie : les stations s'organisent

Vie de l'ANEM

Congrès : la montagne se réunit à Pont-de-Salars

Finances

Distributeurs bancaires : leur maintien est indispensable

Toujours engagée pour la montagne

JEANINE DUBIÉ
Présidente de l'ANEM

« Ce 38e Congrès marque aussi la fin de ma présidence de l'Association que j'ai eu l'honneur et la fierté de représenter ces deux dernières années. C'est pour moi l'occasion de faire le bilan et de mesurer le chemin parcouru depuis le Congrès de Corte. »

JEAN-LUC HAUSER

« Le 38e Congrès de l'ANEM se déroulera les 20 et 21 octobre à Pont-de-Salars en Aveyron. Il s'ouvre sous les meilleurs auspices. Trois ministres ont confirmé leur participation. Caroline Cayeux, ministre déléguée chargée des Collectivités territoriales, ouvrira nos travaux. Dominique Faure, secrétaire d'État à la Ruralité, les clôturera et sera notre grand témoin sur la table ronde consacrée à la sobriété foncière. Agnès Firmin Le Bodo, ministre déléguée chargée de l'Organisation territoriale et des Professions de santé, sera notre grand témoin sur la table ronde dédiée à l'accès aux soins à laquelle participera également Philippe Wahl, président-directeur général du Groupe La Poste. Clément Beaune, ministre délégué chargés des Transports, ne pourra pas faire le déplacement pour échanger sur les mobilités décarbonées mais adressera un message vidéo aux congressistes. J'aurai également le plaisir d'accueillir Jean-Yves Gouttebel, coordinateur interministériel des plans Thermalisme et Avenir Montagnes, pour la présentation des conclusions de l'étude lancée par l'ANEM sur la transition des stations thermales de montagne vers une destination bien-être.

Les différentes interventions des ministres nouvellement nommés montrent une fois de plus la force et la vitalité de l'ANEM qui reste un interlocuteur privilégié des pouvoirs publics.

Ce 38e Congrès marque aussi la fin de ma présidence de l'Association que j'ai eu l'honneur et la fierté de représenter ces deux dernières années. C'est pour moi l'occasion de faire le bilan et de mesurer le chemin parcouru depuis le Congrès de Corte.

Dès ma prise de fonction, j'ai pu mesurer la force de la mobilisation des montagnards et notre capacité de résilience. À l'annonce de la décision de fermeture des remontées mécaniques, l'ANEM et l'ensemble de ses partenaires se sont mobilisés afin d'obtenir un plan de soutien ouvert à tous les secteurs d'activités impactés, y compris aux collectivités gestionnaires de domaines skiables. Au-delà des mesures d'urgence, le plan Avenir Montagnes inscrit dans une dynamique de transition écologique indispensable à l'avenir de nos territoires les projets d'investissements en montagne en cours et à venir. C'est aussi la mobilisation de l'ANEM qui a permis d'étendre ce programme au thermalisme. L'Association a d'ailleurs piloté une étude afin d'accompagner les stations thermales de montagne dans l'élaboration de leur stratégie de transition vers une destination touristique de bien-être.

L'ANEM a également été au côté de l'Intermassif agricole français tout au long de l'année 2021 dans le cadre des négociations de la PAC et de son plan stratégique national. Elle s'est battue pour le maintien de l'ICHN (indemnité compensatoire de handicaps naturels) et des aides en faveur des éleveurs de montagne. Enfin, je n'oublie pas l'ensemble des actions du quotidien de nos permanents pour rappeler aux services déconcentrés de l'État les spécificités de nos territoires et le droit à la différenciation inscrit dans la loi montagne.

Je vous donne rendez-vous à Pont-de-Salars où nous renouvellerons notre exécutif et les membres du Comité directeur lors de l'assemblée générale, conformément aux nouveaux statuts adoptés l'année dernière. Je sais que je laisse l'ANEM entre de bonnes mains. Vous pourrez toujours compter sur moi pour continuer à défendre les territoires de montagne et à porter haut la voix de l'ANEM. »

80e CONGRÈS DE L'ANEM

PONT-DE-SALARS

20 et 21 OCT 2022

ANEM

ASSOCIATION NATIONALE DES ÉLUS DE LA MONTAGNE

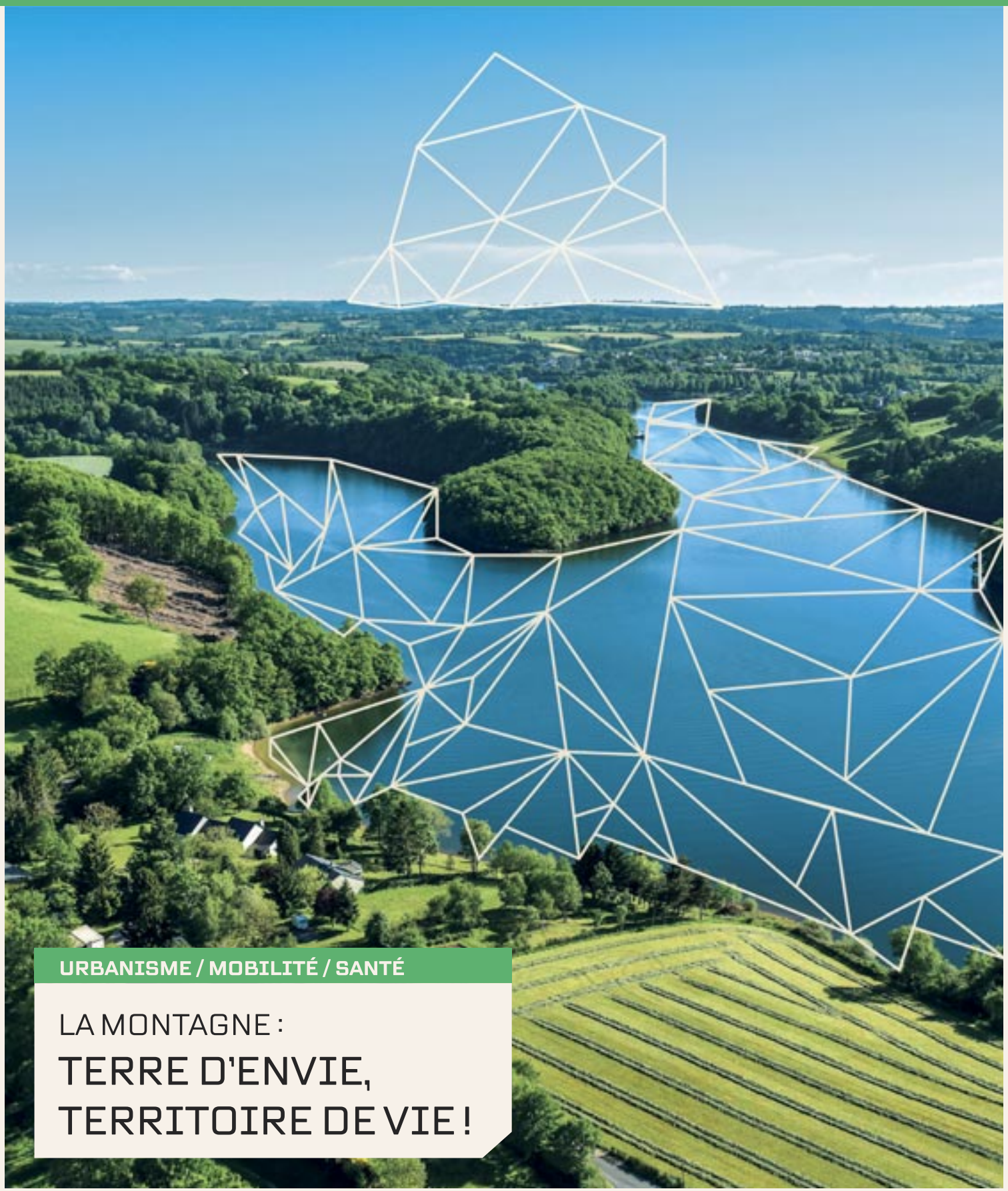

URBANISME / MOBILITÉ / SANTÉ

LA MONTAGNE : TERRE D'ENVIE, TERRITOIRE DE VIE !

Crédit photo : ©Richard Storchi - Édition : ANEM Juin 2022 - Conception & création : Gilles&Vincent

Dossier

P. 10
Tarifs de l'énergie

Les stations et les communes de montagne ne font pas exception. Il va leur falloir consommer 10 % d'énergie en moins l'hiver prochain par rapport aux années précédentes, hors Covid. Cela a évidemment provoqué une grande inquiétude parmi les élus et les dirigeants mais également accéléré la transition énergétique en montagne avec toute une série de dispositions qui vont dans le sens du consommer moins et du consommer mieux.

L'ESSENTIEL

P. 2 : L'éditorial de Jeanine Dubié
Présidente de l'ANEM.

P. 6 : Actualité
La montagne montre une fois de plus que les enjeux de la transition écologique et du respect de la biodiversité sont au cœur de son action.

P. 7 : L'écho des massifs
Un musée, c'est une part de notre mémoire collective et de notre patrimoine. Il est le gardien de notre histoire passée et présente. Tour de France des musées des massifs.

P. 8 : Tourisme
Alors qu'Olivia Grégoire, ministre déléguée chargée des Petites et moyennes entreprises, du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme, a qualifié la saison touristique estivale de « remarquable », *PLM* fait le point sur la saison d'été en montagne.

P. 9 : Entretien
La feuille de route d'Annie Genevard. Dans une interview à *PLM*, la présidente de la commission permanente du Conseil national de la montagne trace la feuille de route pour la mandature 2022-2027 et en fixe les priorités : l'adaptation de la montagne au changement climatique, la transition énergétique, le développement d'un tourisme quatre saisons, la vitalité de l'agriculture de montagne, le zéro artificialisation nette et la question récurrente du loup.

P. 16 : Finances
Où sont passés nos distributeurs bancaires de billets ? Avec l'augmentation constante des achats sur Internet et des paiements par carte bancaire, c'est toute l'économie de nombreuses communes qui est en train de changer.

P. 18 : Congrès de l'ANEM
Le Congrès des élus de la montagne aura lieu les 20 et 21 octobre à Pont-de-Salars en Aveyron. Intitulée « Terre d'envie, territoire de vie », cette nouvelle édition met à l'honneur la montagne au quotidien, avec un programme dédié aux élus afin de leur permettre de s'informer et d'échanger sur les problématiques spécifiques à leur collectivité en leur présentant des solutions concrètes.

Pour la montagne est édité par l'Association nationale des élus de la montagne 7, rue de Bourgogne 75007 Paris - Tél. : 01 45 22 15 13. **Directrice de la publication et directrice de la rédaction :** Marie-Annick Fournier. **Rédaction :** Hervé Benoit, François Bonneville, Dorothée Collet, Jean-Marie Safra. **Communication :** Ève du Montant. **Conception graphique et réalisation :** Patrick Maître (GMES). **Photos :** droits réservés sauf crédits. **Impression :** L'Artésienne, 20, rue Tholozé 75018 Paris. **N° de commission paritaire** : 021G84199. **ISSN :** 0296-7987. **Abonnement :** 56,10 € / 11 numéros. Ce numéro a été tiré à 4 200 exemplaires. Dépôt légal à parution.

Ce magazine est imprimé sur du papier certifié PEFC

Les 12es Assises de la biodiversité

Coorganisées par la Région Bourgogne-Franche-Comté et le commissariat de massif du Jura, en partenariat avec le département du Doubs, la ville de Besançon et l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse, les 12es Assises de la biodoversité se sont tenues du 7 au 9 septembre 2022 à Besançon. Au programme : climat et biodiversité. Les ateliers présentaient des actions concrètes de restauration de la nature et de la biodiversité face aux changements climatiques, comme la réhabilitation par l'établissement public d'aménagement et de gestion de l'eau du Haut-Doubs Haute-Loue des tourbières asséchées du massif franc-comtois en les reconnectant aux cours d'eau. Ce projet restitue ainsi une zone humide « éponge », atténuant la sécheresse, et un habitat à des espèces végétales et animales souvent rares ou endémiques. Autre exemple, le projet « Isère amont » de forêt alluviale en prévention des inondations, mis en œuvre par le Syndicat mixte des bassins hydrauliques de l'Isère : 6 km de digue ont été retirés afin d'étaler les crues sur 300 ha de forêt alluviale. La nappe phréatique et les milieux naturels sont gagnants : on retrouve des roseaux et des castors qui avaient quasiment disparu.

CCHB / Bertsch

La communauté de communes de la Vallée de la Bruche élue « Capitale française de la biodiversité 2022 »

Le 12 septembre, l'Office français de la biodiversité (OFB) a décerné le titre de « Capitale française de la biodiversité 2022 » à la communauté de communes de la Vallée de la Bruche dans le massif vosgien. Ce concours récompense, chaque année, les actions liant restauration des paysages et protection de la nature. Cette communauté de communes de 22 000 habitants, située dans le Bas-Rhin, a engagé depuis plus de 30 ans un projet paysager pour la préservation et le développement de la biodiversité, en rouvrant des parcelles enrésinées mais aussi en travaillant les lisières, en favorisant des éléments fixes du paysage (bosquets, arbres isolés, vergers…) et en reconquérant des fonds de vallées, des berges de cours d'eau, etc. Ce travail sur des espaces à haute valeur paysagère et environnementale a été intégré à d'autres points forts du territoire (tourisme, valorisation agricole, fermes-auberges, mobilité, actions autour du lien social…) impliquant toute une communauté d'acteurs économiques et associatifs.

La renaissance d'une ligne de train en Occitanie

Avec l'inauguration de la ligne de la rive droite du Rhône le 29 août dernier, aller de Pont-Saint-Esprit à Nîmes en train est à nouveau possible, après un demi-siècle de fermeture.

Ce trajet ferroviaire de 82 km représente un gain de temps de 40 % par rapport à la voiture, pour un coût et une empreinte carbone réduits : une bonne nouvelle pour les 445 000 habitants de ce territoire !

Cinq allers-retours quotidiens desservent Pont-Saint-Esprit, Bagnols-sur-Cèze et Avignon, dont un aller-retour prolongé jusqu'à Nîmes. Il est prévu pour 2026 que cette ligne desserve dix arrêts.

Cette réouverture est le résultat de la mobilisation conjointe de la Région, des collectivités, d'acteurs locaux et de collectifs d'usagers. « En Occitanie, nous croyons au train comme outil d'aménagement des territoires, comme levier d'attractivité et comme chaînon essentiel aux mobilités du quotidien » souligne Carole Delga, présidente de la Région.

SNCF

L'ÉCHO DES MASSIFS

Jura

Le Musée du jouet à Moirans-en-Montagne

Labellisé « Musée de France » et ses collections « Trésor national », ce musée dispose de plus de 15 000 jeux et jouets représentant 4 000 ans d'histoire, de 2000 ans avant Jésus-Christ à nos jours, et une des plus belles collections d'Europe.
Le jouet est un patrimoine jurassien et son développement est indissociable de l'activité de tournerie sur bois. Moirans-en-Montagne est ainsi le berceau français du jouet, que l'on surnomme « Bibiville » pour le « bibi », un petit sifflet surmonté d'un ballon de baudruche qu'elle produisait autrefois en milliers d'exemplaires.

MUSÉE DU JOUET

Alpes

Le Musée des cristaux à Chamonix

Les collections de ce musée offrent un voyage à travers la minéralogie. L'exposition commence le long de la chaîne des Alpes avec des pièces issues des massifs alpins (France, Italie, Suisse, Autriche) et plus particulièrement du massif du Mont-Blanc : un très bel ensemble de renommée internationale de fluorines rose-rouge, quartz fumés, axinites, sidérites, épidotes, etc. Un cristallier fait également découvrir le monde fascinant des chercheurs de cristaux, un savoir-faire chamoniard très ancien mais toujours vivant.
La visite se poursuit avec des pièces emblématiques venues des cinq continents et, enfin, le Trésor, composé de métaux nobles, pierres précieuses et fines, brutes ou taillées.

Vosges

Le Musée du textile des Vosges à Ventron

Le Musée du textile du Centre de culture scientifique, technique et industrielle (CCSTI) de Ventron est installé dans les murs d'un tissage construit en 1855. Il abrite une magnifique machine à vapeur ainsi que la chaufferie qui l'alimentait pour permettre le fonctionnement du tissage en toute saison. Pour mieux comprendre le filage industriel, le visiteur peut suivre le cheminement et la transformation du coton de la balle au fil et du fil au tissu. Que le tissage soit industriel ou artisanal, on découvre la fabrication de toutes sortes de tissus du XVIII[e] siècle à nos jours. Enfin, des démonstrations présentent la fabrication traditionnelle du fil et du tissu à partir des fibres végétales locales.

Pyrénées

Le Musée du marbre à Bagnères-de-Bigorre

Le Musée du marbre, situé dans les anciens thermes de Salut, présente une galerie historique rénovée de cabines et baignoires en marbre. Le musée est né de la passion de Jacques Dubarry de Lassale, collectionneur de marbres européens. On trouve plus de 320 marbres d'origines différentes dont des marbres des carrières pyrénéennes. Les collections du Muséum, répertorié « Musée de France », comprennent une maquette géante de la Haute-Bigorre et un espace chauve-souris, avec la possibilité d'observer directement par caméra infrarouge les différentes colonies installées à demeure dans les combles du bâtiment.

Massif central

L'Écomusée du Mont-Lozère

Ce musée, situé à Pont-de-Montvert en Lozère, propose de tout savoir sur les caractéristiques naturelles et culturelles du Mont-Lozère. L'exposition permanente raconte l'histoire du massif : géologie, histoire de la végétation au travers des pollens des tourbières, architecture, outils de la vie quotidienne, savoir-faire, entre tradition et modernité…On y trouve des outils agricoles, des objets de la vie domestique, des objets de culte… Des expositions temporaires sont également proposées sur divers thèmes liés aux enjeux du Parc national des Cévennes. Le musée présente aussi des sites patrimoniaux et des sentiers à thèmes, balisés et dotés de fiches descriptives.

Corse

Le Musée de la Préhistoire corse et d'archéologie de Sartène

Ce musée présente les collections de l'archéologie insulaire depuis les premiers peuplements constatés il y a près de 10 000 ans jusqu'à la fin de l'époque génoise au XV[e] siècle. L'établissement abrite une importante collection de statues-menhirs, fleuron du mégalithisme corse et méditerranéen. Le parcours permet de retracer le fil historique du peuplement de la Corse au cœur de la Méditerranée. Situé au sommet de la vieille ville de Sartène, dans un nouveau bâtiment jouxtant l'ancienne prison, le musée offre également un majestueux panorama sur le golfe du Valinco.

La montagne : une destination de plus en plus recherchée l'été

Avec un taux d'occupation égal à celui de l'an dernier, le dynamisme du tourisme estival en montagne s'est vérifié en 2022. Cette nouvelle réussite, qui concerne tous les massifs, confirme que la montagne est une destination de plus en plus appréciée par les touristes l'été.

Yaiwa10

Avec un taux de remplissage de dix points supérieur à celui d'avant la crise liée à la pandémie, les stations de montagne ont confirmé les bons résultats de l'été dernier. Certains refuges flirtent même avec les 100 % de fréquentation, comme cela a été le cas par exemple pour ceux situés le long du GR 20 (qui traverse la Corse sur 180 km du nord au sud).

Cette forte progression du tourisme estival en montagne est une récompense pour tous les professionnels qui ont su répondre aux nouvelles attentes des clients. Cette année, c'est peut-être l'offre de bien-être qui a fait la différence, la montagne ayant probablement bénéficié d'un effet canicule pour les touristes qui sont venus chercher de la fraîcheur et du grand air.

L'été 2022 a aussi été celui du succès pour les touristes régionaux. Dans la région Auvergne-Rhône-Alpes (AURA), la saison estivale est caractérisée par une forte fréquentation française (80 % de la fréquentation), notamment des clientèles de proximité. Les habitants de la région ont ainsi représenté 31 % de la fréquentation touristique française, soit six points de plus qu'avant la crise. Sur l'ensemble de la saison estivale 2022, la majorité des professionnels du tourisme estiment que la clientèle intrarégionale est stable, voire en hausse par rapport à 2021. Ces caractéristiques de fréquentation peuvent d'ailleurs inclure la clientèle étrangère, comme dans la région Grand Est où les hébergements ont été davantage fréquentés par les clientèles européennes de proximité (Pays-Bas, Belgique, Allemagne). Le tourisme international a lui aussi connu un fort rebond. Dans la région AURA, par exemple, la clientèle internationale représente 20 % de la fréquentation et progresse nettement par rapport aux saisons estivales des deux années précédentes. Les clientèles belges et néerlandaises, puis allemandes et suisses étaient les plus présentes cet été. Enfin, si les clientèles asiatiques font toujours défaut, les clientèles nord-américaines ont fait leur retour grâce à la parité euro/dollar qui leur est favorable.

Selon l'INSEE, le climat des affaires dans l'hébergement et la restauration est à un niveau historiquement élevé.

Le succès de la saison estivale a eu des conséquences positives sur l'ensemble de l'économie locale. Selon l'INSEE, le climat des affaires dans l'hébergement-restauration est à un niveau historiquement élevé. Le niveau global des réservations et de la fréquentation étant même quasiment équivalent à celui de 2019. Dans la région Grand Est, les résultats du mois d'août sont plutôt réjouissants dans le secteur de l'hôtellerie traditionnelle (le taux d'occupation d'août 2022 a dépassé celui de 2021, mais il a surtout égalé celui de 2019). Dans les hébergements entre particuliers, la tendance est également à la hausse, mais de manière plus modérée par rapport à l'été 2021.

Sur les points d'attention, les acteurs du tourisme craignent les effets de la baisse du pouvoir d'achat. Les effets économiques de l'inflation sont d'ailleurs le premier facteur d'insatisfaction de l'ensemble des professionnels. Les difficultés de recrutement des saisonniers cet été sont un autre sujet d'inquiétude. Elles ont entraîné une réduction des services et des activités ainsi qu'une réduction des jours d'ouverture et des amplitudes horaires.

En conclusion, la fréquentation touristique au cours de la saison estivale 2022 est jugée bonne, voire très bonne, par les professionnels. Le niveau de fréquentation semble avoir enfin rattrapé et même dépassé celui d'avant la crise. De belles performances qui, en plus de se prolonger durant l'arrière-saison, font espérer une belle saison d'hiver. À ce stade, les professionnels du tourisme sont optimistes.

Annie Genevard : « Rien n'est jamais achevé pour la reconnaissance de la montagne. Il faut sans cesse y travailler »

Ancienne présidente de l'ANEM, la députée du Doubs préside depuis un an la commission permanente du Conseil national de la montagne.

PLM : L'influence de la commission permanente du Conseil national de la montagne vous paraît-elle suffisante ?
Annie Genevard : Je dirais qu'elle est toujours à conquérir, les choses n'étant jamais totalement acquises. Il est toutefois intéressant d'observer que dans le périmètre ministériel de Madame Dominique Faure qui est mon interlocutrice au gouvernement et qui, peut-être, présidera le Conseil national de la montagne, figure un conseiller « montagne ». S'inscrit ainsi, dans la composition de son cabinet, l'intérêt authentique que la ministre porte à nos territoires. Dominique Faure connaît d'ailleurs bien la montagne puisqu'elle est originaire des Pyrénées.

Comment faire en sorte que l'utilité de la commission permanente de la montagne soit encore mieux reconnue ?
Il faut déjà que l'on s'assure que le Conseil national de la montagne est régulièrement consulté. C'est son objet. Je reprends l'article 1 de ses dispositions générales : c'est le lieu de concertation privilégié entre le gouvernement et les représentants de la montagne sur les politiques publiques à mettre en œuvre. Il est aussi un lieu de définition des objectifs et des actions. Il apporte son concours à l'élaboration des politiques de la montagne et donne son avis sur les projets. Nous avons par exemple beaucoup travaillé sur la construction du plan Avenir Montagnes. Je regrette à cet égard que le Premier ministre de l'époque n'ait pas cité le CNM lorsqu'il est venu en présenter la mouture finale.

La spécificité montagne vous paraît-elle aujourd'hui toujours prise en compte ?
Sous la dernière mandature, il y a eu le plan Avenir Montagnes qui a été assez conséquent, notamment sur les engagements financiers. Aujourd'hui, les acteurs demandent sa prolongation et la prorogation de ses aides. Et cette demande remonte de partout.

« Attention de ne pas mettre en compétition les énergies renouvelables avec l'activité agricole. »

Selon vous, quels sont les principaux problèmes auxquels la montagne est aujourd'hui confrontée ?
La montagne est évidemment particulièrement exposée au changement climatique et à ses conséquences : le manque d'eau, le peu d'enneigement parfois et les accidents d'éboulements qui se succèdent sur certains massifs. Il faudra aussi parvenir à concilier le développement touristique et des activités en montagne adaptées à ces évolutions. Il faut également adapter les espèces forestières avec cette nouvelle donne. Certaines autres questions restent préoccupantes : l'aménagement de la montagne n'est pas achevé en ce sens qu'il y a encore de gros besoins en matière d'infrastructures, par exemple de mobilité. En outre, il faut voir comment nous pouvons participer à la transition énergétique sans dévaluer nos paysages. Nous devons toujours être attentifs à préserver ce qui fait leur richesse et leur beauté, et à ce qui fait la vitalité de notre agriculture. L'agrovoltaïsme est une piste à explorer mais attention de ne pas mettre en compétition les énergies renouvelables telles que celle-ci avec l'activité agricole.

Existe-t-il vraiment des solutions durables ?
Rien n'est jamais achevé pour la reconnaissance de la montagne. Il faut sans cesse y travailler. La montagne a toujours été un lieu d'innovations. Encore faut-il qu'on puisse et qu'on sache entendre les besoins des montagnards. Je pense à l'agriculture de montagne, à la question du loup qu'il va falloir absolument traiter, aux retenues collinaires, à la montée en gamme des hébergements ou à la rénovation de l'hébergement de loisirs, à tout ce qui fait le succès du tourisme en montagne, à la promotion de la montagne auprès des jeunes par les classes vertes ou les classes de neige, au tourisme quatre saisons…

Est-ce que vous croyez vraiment au tourisme quatre saisons en montagne ?
Ah oui ! Au moins trois saisons. Je dirais au minimum : hiver, été, automne. Mais, au fond, tout dépend parce que le tourisme peut se déployer en toutes saisons si on a les équipements adéquats. Un de nos autres grands enjeux sera la « zéro artificialisation nette » afin de protéger nos sols : comment on concilie à la fois la préservation nécessaire des terres agricoles et le développement des activités humaines, y compris en montagne. Le Conseil national sera très actif et très vigilant sur tous ces points.

DOSSIER

Les remontées mécaniques face à la hausse des prix de l'énergie :

l'imagination au pouvoir

Décidément, les exploitants des remontées mécaniques ne sont pas en veine. Après deux ans de galères dues au Covid – dont une saison blanche – c'est la flambée du prix de l'électricité qui menace désormais gravement leur fonctionnement et leur équilibre économique en même temps que la vie sociale dans leurs communes. Dans ce contexte particulièrement anxiogène, le monde de la montagne est très mobilisé afin d'imaginer les pistes qui en limiteraient les répercussions.

Les communes des stations de montagne et les exploitants de remontées mécaniques se sont ainsi engagés à participer à l'effort collectif en baissant de 10 % leur consommation dans le cadre du plan de sobriété énergétique. Des mesures ont d'ores et déjà été annoncées par de nombreuses stations.

Au cours de multiples rencontres avec le gouvernement, il a été également répété inlassablement que les stations de ski sont des entreprises comme les autres et qu'elles devaient bénéficier, elles aussi, des différentes aides mises en place.

Enfin, le ministre de l'Économie s'est également dit prêt à venir en aide aux collectivités locales subissant de plein fouet cette augmentation des prix de l'énergie. À condition, a-t-il prévenu, qu'elles fassent preuve de rigueur dans leur gestion budgétaire.

« Revenir aux téléskis d'autrefois ? »

Les remontées mécaniques fonctionneront cet hiver mais à quel rythme et à quels prix ?

Au Mont-Dore, comme dans toutes les autres stations de montagne, la rentrée d'avant-saison a été précoce. Quelle est la meilleure solution pour amortir la montée des prix de l'énergie ? Ou la moins mauvaise ? Sur le sujet, les échanges entre les élus et les cadres techniques des stations du Massif central ont été interminables et ce n'est pas fini. Imagination, prévisions, projections, propositions, hypothèses, tout est inlassablement examiné, disséqué, répertorié, mis à plat. Les puissances moteur, les consommations les plus élevées, les ralentissements éventuels, les interruptions provisoires… Dans chaque secteur, des économies sont peut-être encore possibles. Oui, peut-être. Car faire seulement de l'affichage ne serait pas accepté. Coûte que coûte, il faudra être dans les clous des moins 10 % de consommation demandés par le gouvernement.

Visés au premier chef un peu partout : le ski de nuit qui ne sera probablement plus proposé, les animations diverses et la vitesse des grosses remontées qu'il faudra sans doute réduire à certaines heures de la journée. « Cela peut être viable », calcule Christophe Boivin, directeur de la station du Mont-Dore depuis deux ans. Pas de doute en tout cas, les remontées mécaniques fonctionneront cet hiver. Oui, mais à quel rythme ? Et l'ensemble des domaines skiables sera-t-il desservi ? Au Mont-Dore, pas question de baisser les bras ou de mettre à l'arrêt les usines à neige de culture – pourtant grosses consommatrices d'énergie mais généralement indispensables. En temps normal, chaque année, en début d'hiver, les machines doivent en effet tourner à plein régime. À l'altitude de la station du Mont-Dore, entre 1 200 et 1 850 mètres, c'est en effet la condition *sine qua non* pour garantir un manteau neigeux entre 70 et 80 centimètres, l'épaisseur suffisante pour passer la saison dans de bonnes conditions d'exploitation. Encore plus impensable de faire l'impasse sur la sécurisation des pistes, les pisteurs devant impérativement être mis dans les meilleures conditions afin de pouvoir porter secours.

Coûte que coûte, il faudra être dans les clous des moins 10 % de consommation demandés par le gouvernement.

En définitive, le plan d'économies de chaque station va dépendre de son environnement et de ses capacités, anticipe-t-on au Mont-Dore. Toutefois, la fréquentation hivernale et l'utilisation des installations de ski doivent être préservées pour la satisfaction des touristes, mais peut-être plus encore pour le bien et la sérénité des habitants de la montagne. Ces derniers doivent-ils eux aussi s'inquiéter ? Peut-être pas tout de suite, veut-on se rassurer ici puisque le gouvernement s'en porte, semble-t-il, garant. Mais la crise menace de durer et si la moins mauvaise solution est encore inimaginable par le plus grand nombre, Christophe Boivin ne l'écarte pas totalement : « Un jour, dit-il, il faudra peut-être en revenir à des téléskis tout bêtes avec moins de débit mais qui consommeront beaucoup moins. »

VINCENT JAROSZEK

« Une station de ski, c'est un maillon social »

Le maire de Lans-en-Vercors demande une vraie solidarité entre les communes, l'État et les entreprises.

S'il est un propos sur lequel le maire de Lans-en-Vercors, Michaël Kraemer, s'emporte facilement, c'est bien celui-là : « Avant de vivre une crise de l'énergie, nous vivons une crise de l'emploi, une crise sociale, martèle-t-il. Encore plus dans une station qui a fait du social son cheval de bataille. Nous savons que si nos remontées mécaniques restent fermées ou peu utilisées, ce sont d'autres difficultés que nous aurons à gérer. » La commune, porte d'entrée sur le Parc naturel régional du Vercors, sera donc ouverte cet hiver.

Ici, la neige est la feuille de route de la plupart des acteurs pendant plusieurs mois. Monsieur le maire rappelle que nombre d'agriculteurs, d'élagueurs, de maçons et de charpentiers de la commune sont, l'hiver, employés des remontées mécaniques. Cela leur permet d'avoir un complément de salaire assuré, une mutuelle, des conditions de vie acceptables durant toute l'année. « Nous sommes tous dans le même bateau et c'est tout un pan de l'économie de montagne qui est mis à mal. C'est une double peine, poursuit Michaël Kramer. Il faut une vraie solidarité entre les communes, l'État et les entreprises. »

Le maire de Lans-en-Vercors n'incrimine personne mais se veut réaliste : que ce soit sur le budget communal ou sur celui des remontées mécaniques, les chiffres d'augmentation annoncés sont alarmants. « Ils sont multipliés par dix et cet ordre de grandeur n'est pas absorbable ». Las ! tout compte fait et refait tous les jours et dans tous les sens, les élus ont beau se creuser longuement la tête, ils ne voient pas où trouver de nouvelles marges de manœuvre.

Baisser le chauffage ici et là ? La chasse au gaspi a déjà été faite. Développer un peu plus le solaire ? Cela reste marginal.

« La station, ce n'est pas que du loisir, il y a du travail derrière. Et notre priorité, c'est le maintien de l'emploi sur la commune. »

Multiplier par deux le prix des forfaits ? Inconcevable. Ici, le panier moyen quotidien des remontées mécaniques est à neuf euros par personne et le forfait journalier le plus cher est à vingt-deux euros cette année… « Autant dire que ce sont des gens à faibles revenus qui viennent chez nous et on ne peut pas leur demander davantage », souligne Michaël Kramer.

Que faire alors ? Essayer de gratter un peu plus ici et là, évidemment. Sans illusion cependant. Les quelques économies réalisées au niveau de la mairie ne pourront pas compenser l'explosion des prix de l'électricité. « Je ne vois pas ce qu'on peut faire d'autre que de ne pas payer notre fournisseur d'électricité », prévient le maire. Façon de parler, sans doute, mais, dans un cas extrême, l'avertissement doit être pris au sérieux.

À la mi-septembre, l'ouverture de la station restait programmée dès les premières neiges. « Aux conséquences de notre ouverture, on y réfléchira après, tranchait l'élu, parce que, la station, ce n'est pas que du loisir, il y a du travail derrière. Et notre priorité, c'est le maintien de l'emploi sur la commune. » À la mi-septembre toujours, les températures annoncées étant proches de zéro degré, les habitants de Lans-en-Vercors avaient déjà remis le chauffage. Advienne que pourra ?

« Une station de ski, c'est une entreprise »

Le maire de Font-Romeu est particulièrement vigilant à ce que la crise actuelle de l'énergie n'ait pas de répercussions fâcheuses sur la vie sociale et les finances des petites communes de montagne.

Tous en sont conscients : le bouclier tarifaire annoncé le 14 septembre par la Première ministre ne fera pas tout. « J'espère seulement que ces mesures vont aussi toucher les stations de ski qui ne sont ni plus ni moins que des petites ou des moyennes entreprises », s'est tout de suite positionné le maire de Font-Romeu. Alain Luneau est un sage. Pas d'affolement dans sa voix mais de l'analyse. « Nous pouvons quand même être inquiets », lâche-t-il.

Certes, la station pyrénéenne Font-Romeu-Pyrénées 2 000 fait partie des privilégiés avec des touristes qui, l'hiver, ont « un porte-monnaie assez élevé ». Mais il n'en demeure pas moins que si la crise de l'énergie devait réduire drastiquement un certain nombre d'animations, la station risquerait quand même de souffrir d'un déficit d'image préjudiciable. Comment s'organiser autrement pour y échapper ?

D'autant, ajoute le maire, que « dans l'esprit de beaucoup, le ski est réservé aux riches, aux nantis. Alors, en plus, si on consomme du courant électrique pour s'amuser quand des Français se serrent la ceinture, ça ne peut qu'être difficile à avaler. »

« Une station de ski, c'est du travail, c'est de la vie, c'est de l'argent qui vient arroser les petites communes de montagne qui n'en ont pas tant que cela. »

De toute évidence, pour l'heure, le déficit d'image n'est pas l'essentiel. L'économie de la commune et ses retombées sont des priorités absolues. « Une station de ski, c'est une entreprise, c'est du travail, c'est de la vie, c'est de l'argent qui vient arroser les petites communes de montagne qui n'en ont pas tant que cela », détaille Alain Luneau, lequel toutefois ne se leurre pas : la saison hivernale sera perturbée : « S'il fait très froid, que des coupures d'électricité sont décidées, que le ralentissement des remontées mécaniques devient incontournable et que la production de neige de culture doit être freinée, le domaine skiable serait bien évidemment impacté de plein fouet et notre délégataire de service public pas au bout de ses peines. »

Tout cela vraiment tombe très mal à une époque où les périodes enneigées étant de plus en plus courtes, il est de plus en plus impératif pour la santé économique des stations de débuter leur saison à l'heure. D'où l'obligation, ces dernières années, de faire fonctionner les usines à neige au plus tôt, dès que le froid est significatif. Qu'en sera-t-il en cette fin d'année 2022 ?

Les mesures prises à la mi-septembre devraient permettre de limiter la casse. Pour atteindre les 10 % d'économie d'énergie, la vitesse des remontées mécaniques sera adaptée à la fréquentation, un système de guidage par GPS contrôlera au plus juste la trajectoire des dameuses afin de réduire le nombre de passage et donc la facture en carburant, le chauffage dans les locaux des employés sera baissé d'un à deux degrés… « Allez ! à Font-Romeu, la flambée des prix ne devrait tout de même pas avoir trop d'incidence », encourage, malgré tout, Alain Luneau. L'optimisme est aussi une façon de gouverner.

Alexandre Maulin :
« Les exploitants de remontées mécaniques ne sont pas les mieux lotis »

Pour le président de Domaines skiables de France, le dispositif d'accompagnement mis en place pour toutes les entreprises à usage intensif d'électricité doit être adapté aux entreprises des domaines skiables.

PLM : Comment analysez-vous la situation actuelle ?
Alexandre Maulin : La crise actuelle impose d'accélérer les engagements de sobriété et de revoir notre usage de l'électricité. Mais tout le monde n'est pas à la même enseigne. La situation est même extrêmement différente et très variée entre nos adhérents. Certains ont des contrats d'électricité qui courent encore sur cette année, voire l'année prochaine, et leur situation est donc extrêmement stable. En revanche, parmi ceux qui devaient renouveler leur contrat cette année, il y a deux catégories. Ceux qui l'ont fait au printemps ou au début de l'été et qui ont pu se positionner sur des tarifs d'électricité élevés mais existants. Et ceux – de 20 à 30 % de stations ou de régies – qui n'ont pas encore signé et qui sont donc extrêmement préoccupés, le prix du marché étant au plus haut. Début septembre, une réunion à l'échelle européenne a débattu de cette situation globalement anxiogène mais qui n'a pas de spécificité montagne.

Peut-on mieux répartir l'électricité à bas coût ?
La répartition de l'électricité à bas coût qui est redistribuée à une partie des consommateurs qui en ont une utilisation intensive comme des entreprises est un dossier de fond. Dans l'accès régulé à l'électricité nucléaire historique (ARENH), les exploitants de remontées mécaniques ne sont pas les mieux lotis en période hivernale. Je pense qu'il faudrait arriver à une meilleure répartition qui permettrait de dégonfler la facture de manière assez importante.

Êtes-vous particulièrement inquiet pour les exploitants qui sont en train de renégocier leur contrat d'électricité ?
Il est trop tôt pour être réellement inquiet. Il s'agit en tout cas d'un problème que nous avons continuellement à l'esprit parce que les enjeux sont considérables. Il faut absolument que nous le traitions mais nous n'avons pas encore l'intégralité de l'équation sous les yeux.

Les remontées mécaniques doivent-elles avoir un usage moins intensif de leurs installations ?
Nous pouvons, comme tout le monde, aller chercher les 10 % de réduction sans dégrader le service au client. Notamment par une adaptation de la vitesse en fonction de la fréquentation parce qu'il y a forcément des moments où nous avons besoin de la totalité de notre puissance.

À moyen terme, que préconisez-vous ?
Il y a tellement d'instabilité et de critères qui évoluent tous les jours que se projeter est quasiment impossible. Nous discutons avec le gouvernement au sujet de l'ARENH. Il faut absolument que le dispositif d'accompagnement qui est fait pour toutes les entreprises de France à l'usage intensif d'électricité soit adapté aux entreprises des domaines skiables et qu'on tienne compte des régies municipales qui, aujourd'hui, ne sont pas considérées comme des entreprises et pourraient être exclues de ces dispositions.

« Il faut absolument que le dispositif d'accompagnement soit adapté aux entreprises des domaines skiables. »

Par carte ou en espèces ?

On s'en aperçoit tous les jours, les distributeurs de billets sont en train de disparaître ou en tout cas d'être progressivement réduits dans de nombreux villages ou quartiers en raison de la multiplication des achats et des règlements par carte.

On en comptait 1 600 en moins en 2020 d'après un rapport de la Banque de France publié le 16 juillet 2021, même si on note une certaine stabilité dans les communes de moins de 1 000 habitants. La Banque de France souligne toutefois « le maintien d'une très bonne accessibilité aux espèces sur l'ensemble du territoire grâce au réseau d'automates et de points de distribution privatifs ». En 2020, 56,6 % des communes (contre 56,3 % l'année précédente) ne disposaient d'aucun point d'accès aux espèces.

De son côté, l'ANEM a lancé une consultation auprès des communes de montagne afin d'évaluer l'évolution du réseau des agences bancaires et des services financiers dans les communes de montagne. Les résultats ont été rendus publics en juillet dernier. Il en ressort que :

- Sur les 22 communes qui ont accepté de répondre, 17 ne disposent pas d'un établissement bancaire et seules trois d'entre elles sont équipées d'un distributeur de billets (les trois sont des communes touristiques).
- Sur les 17 communes qui ne disposent pas d'établissement bancaire, neuf ont indiqué que des agences postales (ou un

David Bounie :
« Il faut se préoccuper de la réduction des distributeurs bancaires »

David Bounie travaille notamment sur l'accessibilité des populations aux équipements bancaires et les impacts positifs ou négatifs sur le développement économique des territoires en termes d'emplois et de distribution de crédit.

PLM : À qui profite l'accélération des transactions numériques ?
David Bounie : Les villes qui ont déjà beaucoup d'activités économiques en bénéficient au détriment des plus petites communes. Il faut se préoccuper de cette situation qui renforce le phénomène d'urbanisation.

De récentes études expliquent néanmoins que la réduction du nombre de guichets bancaires a tendance à se stabiliser ?
Le dernier rapport de la Banque de France, celui de 2021, conclut en effet que cette suppression se produit essentiellement dans les grandes villes. Il reste que beaucoup de communes n'en sont pas équipées : 86 % n'ont pas de distributeur bancaire. C'est un problème de rentabilité. Les banques trouvent que ces équipements sont très coûteux et, au regard des chiffres, qu'ils ne sont pas assez utilisés. Il faut aussi qu'ils soient alimentés en billets et c'est toute une infrastructure derrière qui est onéreuse. Et puis les espèces sont de moins en moins utilisées au profit de la carte bancaire.

Quels en sont les effets pour l'économie locale ?
Les achats dans les villages auparavant équipés d'un distributeur sont forcément réduits à la baisse. D'autant que, dans certains endroits, il y a des commerçants qui n'acceptent d'être payés qu'en espèces.

Est-ce définitif ?
Tout cela est contrôlé. La Banque centrale européenne a donné des recommandations fortes aux banques afin de ne pas supprimer les distribu-

autre dispositif) permettent d'avoir accès à des services financiers.

- 90 % des communes qui ont participé à l'enquête estiment que les services proposés sur Internet ne compensent pas de manière suffisante l'absence d'une agence physique.
- Les habitants des communes dépourvues d'un établissement bancaire en trouvent généralement un à une durée moyenne de trajet de 20 minutes.

L'enquête de l'ANEM souligne également que l'absence d'établissement bancaire est pénalisante : en matière de mobilité, du point de vue social et en matière d'attractivité.

Les élus de la montagne rappellent que ces services sont indispensables à la vitalité des territoires de montagne et qu'il est donc essentiel d'en assurer le maintien.

teurs dans les villages. En France, la Banque postale, notamment, est soumise à des incitations réglementaires d'équipements en terminaux et en agences.

Cette désertification bancaire ou en distributeurs numériques est-elle grave ?

Le problème est que certaines populations âgées, sans emploi ou qui vivent dans des territoires reculés n'ont pas de carte bancaire. Ces personnes-là, en quelque sorte, on les prive de pouvoir réaliser des transactions.

Est-ce que cela ne fragilise pas aussi la situation économique des populations les plus fragiles parce que c'est plus facile de payer par carte ?

Des travaux montrent que payer en espèce est un moyen de mieux gérer sa trésorerie. Avec la carte, la tendance est à la surdépense. On n'a pas l'impression de payer et ce n'est jamais une bonne chose.

Les habitants de Saâles attendent un nouveau distributeur avec gourmandise

Parce que le distributeur actuel de billets pourrait bientôt fermer, la commune a pris des dispositions afin de proposer un meilleur service à sa population.

La montagne dans vos paniers. L'idée est inattendue mais la promotion pour le sympathique marché de ce village de 840 habitants en amont de la vallée de la Bruche met en appétit : des produits riches en saveur, des bouquets de senteurs, de la bonne humeur et trente producteurs montagnards hauts en couleurs… Ici, il y a manifestement du goût, de l'entrain mais les élus n'y coulent pas toujours des jours sans tracas. Saâles, comme tant d'autres communes comparables, est concernée par des décisions venues de plus haut encore et qui mettent la montagne en émoi. Ah, si on avait maintenu un tissu local de services publics ! s'exclame-t-on ici à l'envi.

La dernière menace en date ? Le distributeur automatique de billets de banque pourrait fermer. « La Poste ne s'en cache pas, indique le maire du village, Romain Mangenet. C'est d'autant plus discutable sur le fond qu'au moment de sa mise en place, il a été financé partiellement par l'intercommunalité, donc par des fonds publics. »

Pas loin de Saâles, l'exemple de Wisches, autre commune de montagne, n'incite pas non plus à l'optimisme. « Quand notre distributeur a fermé, j'ai voulu en installer un autre à nos frais, raconte le maire Alain Ferry. Mais la banque voulait que ce soit la commune qui en paye l'entretien. Il ne faut quand même pas exagérer ! ». Romain Mangenet se retrouve dans une situation très proche même si, avec La Poste, les discussions continuent. « Parallèlement, nous réfléchissons à transférer l'Espace France

services dans la Maison des associations qui réunirait plusieurs services comprenant non seulement France services mais aussi une agence postale et un distributeur de billets », détaille Romain Mangenet.

L'agence postale serait communale parce que La Poste annonce chaque année à la commune des réductions d'horaires ; ce qui fait qu'actuellement il n'y a plus qu'une quinzaine d'heures d'ouverture hebdomadaire et que les habitants ont demandé d'adapter les ouvertures à leurs possibilités. « Cette évolution leur permettrait d'avoir un accès 35 heures par semaine », se réjouit d'avance le maire de Saâles.

« Cela devrait fonctionner et être bien perçu par la population, estime Romain Mangenet. Nous aimerions pouvoir ouvrir début 2024 ». À Saâles, rien n'est encore totalement finalisé mais pour acheter au marché local et bien remplir son panier, mieux vaut avoir pu aller retirer quelques billets au distributeur.

La montagne : Terre d'envie, Territoire de vie !

Cette année, le 38e Congrès de l'ANEM, qui se tiendra les 20 et 21 octobre à Pont-de-Salars en Aveyron, mettra à l'honneur la montagne au quotidien, autour de trois thèmes essentiels pour la vitalité et l'attractivité des territoires de montagne : l'urbanisme, les mobilités et la santé. Trois ministres seront présents tout au long des débats : Caroline Cayeux, ministre déléguée chargée des Collectivités territoriales, Agnès Firmin Le Bodo, ministre déléguée chargée de l'Organisation territoriale et des Professions de santé, et Dominique Faure, secrétaire d'État chargée de la Ruralité. En marge du Congrès sera également présentée l'étude portée par l'ANEM « La montagne en transition : stations thermales, nouvelle destination bien-être ». Enfin, trois visites de terrain ponctueront cet événement : le barrage du Bage exploité par EDF, les nouvelles installations sportives de Pont-de-Salars et le site New Deal mobile 4G multi-opérateurs de Salles-Curan

Jeudi 20 octobre à 14 h 45

ZAN : quelles conséquences pour les territoires de montagne ?

Consacrée en 2018 par le plan Biodiversité, puis en 2020 par la Convention citoyenne sur le climat, la lutte contre l'artificialisation des sols consiste à réduire au maximum la transformation d'un sol naturel, agricole ou forestier par des opérations d'aménagement pouvant entraîner une imperméabilisation partielle ou totale des sols afin de les affecter à des fonctions urbaines ou de transport. La loi climat et résilience a posé un nouveau calendrier dans la lutte contre l'artificialisation des sols qui s'impose aux collectivités territoriales. D'ici à 2032, le rythme d'artificialisation des sols devra diminuer de moitié, avant d'atteindre le « zéro artificialisation nette » (ZAN) des sols en 2050. La loi montagne de 1985 a été la première à adopter une mesure limitant l'artificialisation des sols en imposant le principe de l'urbanisation en continuité. Les territoires de montagne, qui représentent un quart du territoire métropolitain, sont naturellement peu consommateurs d'espace. Quelles sont les conséquences en matière d'aménagement du territoire et de développement économique pour la montagne ? Quelles sont les propositions des élus de la montagne pour adapter cet objectif à leurs contraintes ?

Jeudi 20 octobre à 16 h 30

Les mobilités décarbonées : quelles solutions pour les territoires de montagne ?

Les mobilités, notamment les mobilités du quotidien avec les déplacements entre le domicile et le lieu de travail, recoupent plusieurs enjeux :

- un enjeu de cohésion des territoires et de cohésion sociale car elles posent la question de l'attractivité d'un territoire et de l'égalité d'accès aux transports en commun ;
- un enjeu économique qui pèse sur le budget des ménages ;
- un enjeu environnemental : les émissions de gaz à effet de serre du secteur des transports ont augmenté de 9 % depuis 1990 et représentaient 31 % des émissions de gaz à effet de serre en 2019, dont 94 % émanent du transport routier.

Notre dépendance au transport routier est forte. Cependant, le passage à des mobilités décarbonées, durables et partagées est aujourd'hui une nécessité, d'autant plus si la France veut atteindre son objectif de zéro émission de gaz à effet de serre nette en 2050. Quand réduire la dépendance à l'automobile « en plaine » ne se fait pas sans difficulté, qu'en est-il en montagne où le climat et la pente s'ajoutent aux contraintes inhérentes aux zones peu denses ? Quelles sont les solutions mises en œuvre pas les territoires de montagne pour réussir ce pari ? Quels sont les outils à la disposition des élus ?

Vendredi 21 octobre à 10 h 00

Accès aux soins : comment les territoires de montagne s'organisent ?

Les difficultés d'accès aux soins concernent tous les territoires, ruraux comme urbains. Les territoires de montagne ne sont également pas épargnés par ce phénomène de désertification médicale. Les causes sont connues (baisse des effectifs de médecins liée au numerus clausus et au grand nombre de départs à la retraite, répartition inégalitaire des professionnels de santé sur le territoire, changement des pratiques d'exercice de la profession, vieillissement de la population qui entraîne une hausse des demandes de soins…), les conséquences aussi (des temps d'attente plus longs pour avoir un rendez-vous, des urgences médicales saturées…). Pour pallier à cette désertification médicale, les pouvoirs publics ont impulsé, depuis plusieurs années, des politiques incitatives afin de renforcer l'offre de soins sur les territoires et faciliter l'installation des professionnels de santé. Les territoires de montagne se sont également organisés et les dispositifs destinés à aider les seniors ruraux se multiplient, qu'il s'agisse d'entraide, de services à la personne ou de projets innovants… les idées foisonnent, les financements sont là pour renforcer l'accès aux soins et permettre à chacun des habitants de la montagne d'accéder à un professionnel de santé. Mais pour ce faire, il est essentiel de mettre en place une organisation territoriale structurée autour des professionnels et des établissements de santé. Comment les territoires de montagne innovent et s'organisent ? Quels outils sont à la disposition des territoires de montagne pour un maillage réussi d'accès aux soins ?

« La montagne en transition : stations thermales, nouvelle destination bien-être »

La présentation de l'étude aura lieu Jeudi 20 octobre à 11 h 00

Les stations thermales de montagne font face à de multiples enjeux sur les plans économiques et environnementaux, mis en exergue par la pandémie du Covid-19. Dans ce contexte, les acteurs de ces territoires ont multiplié les temps de réflexion et d'échange en vue de repenser le modèle touristique des communes de montagne afin de le rendre plus durable, moins sensible aux aléas climatiques et plus adapté aux aspirations émergentes des clientèles. Le développement de cette nouvelle économie touristique s'articule autour de deux axes majeurs :

- Diversifier l'offre touristique et renforcer la conquête de nouvelles clientèles, notamment en valorisant les liens entre santé et environnement, dans une approche globale fondée sur la notion de bien-être.
- Accélérer la transition écologique des activités touristiques des stations thermales de montagne, dans la continuité de l'ambition nationale sur les plans climatiques et environnementaux.

En plein essor, le tourisme de bien-être apparaît comme un tourisme à la fois respectueux de l'impératif de transition écologique et parfaitement adapté aux stations thermales de montagne, qui disposent des ressources et moyens adaptés pour le développer. Dans ce contexte, l'ANEM a lancé une étude visant à accompagner les stations thermales de montagne dans la définition d'un nouveau concept de destination touristique articulé autour de la notion de bien-être, et à poser les bases de la transition des communes vers cette nouvelle offre.

FACILITER L'ACCÈS AUX ÉNERGIES VERTES AVANT QU'ON NE SOIT DANS LE ROUGE.

Parce qu'on aura toujours besoin d'énergie, faisons en sorte qu'elle soit plus verte. ENGIE accélère le développement des énergies renouvelables pour atteindre une capacité totale installée de **50 gigawatts en 2025.**

Pour agir ensemble, chaque jour compte.

ENGIE

L'énergie est notre avenir, économisons-la.

Plus d'informations sur engie.com/groupe/strategie

ENGIE - S.A. AU CAPITAL DE 2 435 285 011 € - RCS NANTERRE 542 107 651 - Getty Images